

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Dotation de solidarité urbaine (D.S.U) – Utilisation des crédits 2008

Rapporteur : Marie-Bernadette LE NEVE

L'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 – article 139 prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Ainsi, la dotation de solidarité urbaine d'un montant de 387.854 € perçue par la ville de Plœmeur, au titre de l'exercice 2008 a contribué à financer, pour partie, les actions de développement social urbain suivantes regroupées en deux grands axes :

AMELIORER DES DEPLACEMENTS

1. TRAVAUX SUR LES ESPACES PUBLICS.

Les travaux d'aménagement des déplacements ont été réalisés pour un montant de 1.836.354 € : réfections de voies communales au Fort Bloqué, aménagement de parkings à proximité du centre commercial, réalisation des voiries aux abords de la maison de la petite enfance, aménagement du chemin des Viviers, démarrage du mail du centre commercial...

A cela s'ajoutent les travaux d'aménagement paysager pour 192.988 € : réhabilitation de chemins pour personnes à mobilité réduite réalisée par des agents en insertion professionnelle, réhabilitation de la tourelle de Lomener, ...

AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE EN VILLE PAR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

1. ENCOURAGER LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

L'effort d'amélioration de la qualité des infrastructures et des locaux mis à disposition des associations (installations sportives et locaux associatifs), a été poursuivi.

Les dépenses correspondent :

- à des travaux d'améliorations des infrastructures sportives (mise en place d'un sol sportif au Cosec, remplacement du sol sportif à la salle de St Mathurin, la construction d'un court de tennis couvert...) : 97.041 €
- à des travaux d'améliorations des divers locaux mis à disposition du monde associatif. (mise aux normes électriques des locaux associatifs du Divit, de la salle des fêtes de Kerroch...) : 15.199 €

Il complète l'aide financière directement accordée aux associations, sous forme de subventions, pour un montant de 179.993 €.

1. MODERNISER LES EQUIPEMENTS SOCIAUX ET EDUCATIFS

Les travaux de la maison de la petite enfance se sont poursuivis et se sont élevés à 184.514 €

Sur l'ensemble des infrastructures scolaires maternelles et élémentaires, des travaux de réfection et des aménagements ont été réalisés, pour une dépense de 493.008 €

Le fonctionnement des activités à destination de la jeunesse (accueil périscolaires, camps, CLSH, ...) s'est élevé à 620.516,81 €

Il est demandé de prendre acte du rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de l'exercice 2008 et leurs conditions de financement.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.